

Zeitschrift: arCHaeo Suisse : Zeitschrift von Archäologie Schweiz = revue d'Archéologie Suisse = rivista di Archeologia Svizzera

Herausgeber: Archäologie Schweiz

Band: 2 (2024)

Heft: 4

Artikel: Vestiges sous protection

Autor: Steiner, Lucie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1062064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EXPOSITIONS GENEVE
JKC 75
Pièces de monnaies GAZA
AZIM

EXPOSITIONS
Natural Le Coultre SA
GENEVA
DESTINATION:
REFERENCE :
NUMBER :
6, AVENUE DE SECHERCH
PHONE 0041 22 90

DESTINATION:
GENEVA
EXPOSITIONS

Converser

VESTIGES SOUS PROTECTION

Depuis 70 ans, une convention internationale protège les biens culturels menacés par les conflits. Un anniversaire que commémore le Musée d'art et d'histoire (MAH) de Genève par le biais d'une exposition intitulée *Patrimoine en péril*. Conversation avec Béatrice Blandin, conservatrice du Domaine Archéologie et commissaire de cette exposition, et Marc-André Haldimann, ancien conservateur de cette même institution et co-commissaire de l'exposition *Gaza à la croisée des chemins* en 2007.

Sur la paroi du fond de la vaste salle qui abrite l'exposition s'étend une photographie de la ville de Gaza vers 1900 (fig. 3). Bien visible sur la gauche de l'image, le minaret de la mosquée Al'Omari, édifice d'une grande importance historique et archéologique, aujourd'hui en ruine. Dans des vitrines, accrochés aux murs ou posés au sol sont présentés des blocs sculptés, des amphores et une mosaïque provenant de Gaza ainsi que des objets du Soudan – zones où des conflits font rage actuellement.

Comment est-il possible de protéger les sites archéologiques, et plus largement le patrimoine culturel dans les zones de conflit ?

Béatrice Blandin : La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a été signée à La Haye en 1954, en réaction aux destructions massives intervenues lors de la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agit du premier traité international consacré spécifiquement au patrimoine culturel. Ce texte donne aussi la première définition des biens culturels. Depuis lors, le cadre juridique international s'est bien étoffé. Cette convention et ses deux protocoles additionnels (1954 et 1999) affirment que le patrimoine ne doit pas être pris pour cible. La puissance occupante doit être la gardienne des biens culturels du territoire conquis, les fouilles lui sont interdites, le vol et le trafic illicite d'objets sont considérés comme des crimes de guerre.

Marc-André Haldimann : La convention est relativement respectée dans certains pays occupés comme Chypre, mais n'est pas appliquée ailleurs, notamment à Gaza. Les Israéliens, pourtant signataires, ont ainsi mené des fouilles sur le site de Deir el-Balah, un fort égyptien des 15^e–13^e siècles av. J.-C., dont la nécropole livre des sarcophages en terre cuite devenus aujourd'hui la carte de visite

Kulturgüter unter Schutz

Seit 70 Jahren stellt das Haager Abkommen den Schutz von Kulturgütern sicher, die durch Konflikte bedroht sind. Das Musée d'art et d'histoire in Genf würdigt dieses Jubiläum mit der Ausstellung *Patrimoine en péril*, in der unter anderem Fundobjekte aus Gaza gezeigt werden. Gespräch mit Béatrice Blandin, der Kuratorin dieser Ausstellung, und Marc-André Haldimann, dem Co-Kurator der Ausstellung *Gaza à la croisée des chemins* im Jahr 2007.

Vestigia sotto protezione

Da 70 anni la Convenzione dell'Aia protegge i beni culturali minacciati dai conflitti. Il Musée d'art et d'histoire di Ginevra commemora questo anniversario con una mostra intitolata *Patrimoine en péril*, che presenta anche oggetti provenienti da Gaza. In questa conversazione ne parliamo con Béatrice Blandin, curatrice di questa mostra, e Marc-André Haldimann, co-curatore della mostra *Gaza à la croisée des chemins* del 2007.

1

Béatrice Blandin et Marc-André Haldimann au milieu de caisses contenant des objets provenant de Gaza, déposés à Genève.

Béatrice Blandin und Marc-André Haldimann inmitten von Kisten mit Fundstücken aus Gaza, die in Genf aufbewahrt werden.

Béatrice Blandin e Marc-André Haldimann tra le casse che contengono oggetti, conservati a Ginevra, provenienti da Gaza.



2 Le sigle du «Bouclier bleu» indique qu'un monument ou une œuvre est protégée par la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de 1954.

Das «Blue Shield» zeigt an, dass ein Denkmal oder Werk durch die Konvention zum Schutz von Kulturgut bei bewaffneten Konflikten von 1954 geschützt ist.

Il «Blue Shield» indica che un monumento o un'opera si trova sotto la tutela della Convenzione per la protezione dei beni culturali in caso di conflitto armato del 1954.

de la section d'archéologie du musée d'Israël, un exemple de ce que la convention interdit. C'est toute la question de l'appropriation des biens culturels qui est en jeu.

BB: La Convention de 1954 a également créé un symbole reconnu internationalement pour signaler un bien culturel placé sous sa protection : c'est le «Bouclier bleu», équivalent de la Croix Rouge pour le droit humanitaire. Chaque pays est responsable de définir les biens culturels dignes de protection sur son territoire. En Suisse, c'est la Confédération, puis les cantons, puis chacune des institutions qui établit cette liste des édifices et œuvres à sauvegarder en priorité.

Au-delà du caractère irréparable des destructions des sites et des objets archéologiques, qu'est-ce qui est visé au travers des atteintes portées aux biens culturels ?

BB: Détruire le patrimoine culturel, c'est priver la population de ses repères. C'est effacer l'identité d'un peuple, son histoire rattachée à une terre. C'est comme nier son existence, dire qu'il n'a pas de racines. C'est en cela que ça devient un crime de guerre.

M-AH: La destruction intentionnelle de biens culturels, de monuments, est un des critères retenus par la Cour internationale de justice de La Haye pour définir le nettoyage ethnique. Il faut placer ces actes dans leur cadre pénal ; cet aspect-là est spécifiquement traité comme un crime de guerre, au même titre que les déplacements de population.

Au vu de l'embrasement actuel à Gaza et dans toute la région, comment des objets qui en proviennent sont-ils parvenus à Genève ?

M-AH: Il faut revenir en arrière pour l'expliquer. En 2005, le contexte politique créé par le retrait unilatéral des colonies israéliennes, ordonné par Ariel Sharon, offre une opportunité de développer un autre avenir pour Gaza. L'idée de créer un musée apparaît comme une évidence, à ma collègue Marielle Martiniani Reber et à moi-même, lors de

notre mission cette année-là : la population de Gaza n'a, jusque-là, jamais eu accès à son riche patrimoine.

La première étape est justement de faire connaître ce patrimoine, d'où l'idée d'une exposition à Genève, en collaboration avec l'Autorité palestinienne et nos collègues archéologues de Gaza. Des 530 œuvres retenues, 266 proviennent d'une exposition de l'Institut du monde arabe à Paris en 2000. Le solde est issu d'une sélection que nous avons faite sur place à Gaza, au sein de la très riche collection de Jawdat Khoudary, un entrepreneur fasciné par les objets mis au jour dans ses chantiers de construction. Ce dernier sera à l'origine du premier Musée archéologique de Gaza, ouvert en 2008, et détruit avec ses deux dépôts en février 2024.

Les démarches en vue de la sortie de ces objets se sont déroulées en 2006, dans un contexte de grande tension politique entre le Hamas, vainqueur des élections, l'Autorité palestinienne et Israël. À la fin de l'exposition, ces 530 objets n'ont jamais pu repartir en Palestine, malgré plusieurs tentatives de les rapatrier.

BB: Quand je suis arrivée au MAH en 2016, le Ministère du Tourisme et des Antiquités de l'Autorité palestinienne venait d'adresser une demande de retour de ces pièces. Jusque-là, un accord stipulait que le musée prendrait soin des objets. Nous avons alors tout fait pour que l'ensemble puisse repartir : rouvert les caisses, vérifié l'inventaire, restauré quelques bronzes, puis tout réemballé. Ensuite nous avons cherché des transitaires locaux qui puissent travailler à la fois en Israël et en Palestine, nous avons même fait vérifier le trajet jusqu'au lieu de destination pour adapter le convoi à l'état de la route.

En 2019, nous avons enfin signé le protocole de retour précisant les responsabilités des deux parties. Nous n'attendions plus qu'une garantie écrite que le convoi ne serait pas bloqué avant d'arriver à destination. À l'été 2023, nous pensions que ce retour était réalisable. Et puis il y a eu les événements du 7 octobre.

Quelle est l'importance de la région de Gaza sur le plan archéologique ?

M-AH: En deux mots : on se penche et on trouve... c'est le point de départ du projet de musée. Il y a 220 sites archéologiques répertoriés dans la Bande de Gaza, sur une surface de 365 km² : cela donne une idée de la densité des vestiges, souvent plus spectaculaires qu'en Europe. Gaza se trouve sur la seule voie terrestre reliant l'Afrique et l'Asie, elle est donc un point de passage obligé ; c'est aussi le seul mouillage naturel sûr le long de la côte depuis le delta du Nil jusqu'à Tyr. Gaza est donc un point de peuplement important depuis le 4^e millénaire av. J.-C.



3

L'exposition *Patrimoine en péril* est visible jusqu'au 9 février 2025 au Musée d'art et d'histoire de Genève.

Ein Blick in die Ausstellung *Patrimoine en péril*, die bis zum 9. Februar 2025 im Musée d'art et d'histoire in Genf zu sehen ist.

Uno sguardo nella mostra *Patrimoine en péril*, visitabile fino al 9 febbraio 2025 al Musée d'art et d'histoire di Ginevra.

BB: Les 44 objets exposés actuellement à Genève proviennent notamment de Blakhiyah (Anthédon de Palestine), Deir-el-Balah, Tell-es-Sakan, Nuseirât, Gaza city, Khan Yunis et Tell-el-Ajjul.

Ces sites font-ils l'objet d'une surveillance particulière, et si oui de la part de quelles institutions? Sait-on quel est leur état aujourd'hui?

BB: Il existe une agence de l'ONU, UNOSAT, qui réalise une veille dans les zones de conflit au moyen d'images satellite. Cet organisme essaie de répertorier ce qui a été détruit en comparant des photos prises à différents moments, pour voir s'il y a eu des impacts sur des zones archéologiques ou d'autres biens culturels. Pour la préparation de l'exposition actuelle, j'ai parlé notamment avec René Elter, de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem, qui dirige une ONG, INTIQAL, employant des archéologues palestiniens. Il me disait qu'en regardant une photo satellite, on peut avoir l'impression que tout est détruit à un endroit, y compris le site archéologique, mais que quand on va sur le terrain, on se rend compte que ce n'est pas forcément le cas. Mais la documentation des destructions sur place est évidemment très compliquée à établir en ce moment et se fait au péril des équipes engagées.

M-AH: Par le biais de cette ONG, René Elter bénéficie d'un financement international qui permet de payer les équipes des chantiers archéologiques de Gaza, même s'il leur est impossible de travailler dans les conditions actuelles. Les personnes engagées documentent les destructions, comme celle de la grande mosquée Al-Omari, du palais mamelouk de Gaza ou encore des bains ottomans d'Al-Samra. Les monuments historiques ont été

ciblés intentionnellement, les sites archéologiques, en partie enfouis, sont plus à l'abri.

Il semble impossible que les pièces conservées actuellement à Genève puissent retourner à Gaza à court ou moyen terme. Qu'est-ce qui est prévu pour leur conservation et leur valorisation au sein des collections du MAH?

BB: Après le 7 octobre, la première étape fut de signer une nouvelle convention, puisque celle établie en 2019 prévoyait le retour des objets. En septembre, nous avons signé ce document avec l'Autorité palestinienne, précisant que la Ville de Genève prendrait soin de ce patrimoine aussi longtemps que nécessaire. L'Autorité palestinienne a également accepté que nous présentions 44 pièces de Gaza dans cette exposition sur la Convention de La Haye. Mais les objets ne vont pas rester visibles par la suite au MAH: ils vont être réemballés à la fin de l'exposition et retourneront aux Ports Francs. Nous souhaiterions cependant discuter prochainement avec l'Autorité palestinienne de la possibilité de mettre en ligne les fiches d'inventaire de ces objets, voire de les publier sous une forme qui reste à définir.

Propos recueillis par **Lucie Steiner**, rédaction d'arCHaéo

Béatrice Blandin, conservatrice du Domaine Archéologie du Musée d'art et d'histoire de Genève. Beatrice.Blandin@geneve.ch
Marc-André Haldimann, Institut für Archäologische Wissenschaften, Universität de Berne. marc-andre.haldimann@faculty.unibe.ch

Crédit des illustrations

MAH Genève, Bettina Jacot-Descombes (1), Laurent Guiraud (3); International Committee of the Blue Shield (ICBS) (2).